



## *RAPPORT D'ACTIVITE 2009 ET D'ORIENTATION 2010*

*Préparer l'avenir*

*Assemblée Générale  
21 juin 2010*

**Fédération Européenne pour la Santé Animale et la Sécurité Sanitaire**

Allée des Artisans, 2 – 5590 Ciney - Belgique

149, rue de Bercy – 75595 PARIS Cedex 12 – France

[fesass@fesass.eu](mailto:fesass@fesass.eu)

*«Ta pathemata mathemata »*

*Nos souffrances sont nos leçons (proverbe grec ancien)*

**D**epuis plusieurs années, l'Union s'est engagée dans la révision de sa Politique de Santé Animale. Il s'agit d'un exercice salutaire qui tient compte des crises passées et des risques potentiels, à la fois pour la santé humaine et pour l'élevage européen. L'apparition de maladies émergentes comme la Fièvre Catarrhale et la Maladie du Nil occidental, le développement de maladies enzootiques comme la Fièvre Q, mais aussi les résurgences de maladies éradiquées ou en cours d'éradication comme la tuberculose, chacune à leur niveau, témoignent de la nécessité d'adapter la surveillance et les méthodes de lutte. S'il convient de relever l'importance du travail effectué, il faut aussi souligner l'ampleur de celui qui reste à faire. Il s'agit désormais de passer des paroles aux actes.

La Commission s'emploie à cette tâche avec la mise en œuvre de son plan d'action. Les États membres aussi, puisque nombre d'entre eux, à l'instar de la France, envisagent de conduire une réflexion nationale sur ce point. Les éleveurs, leurs organisations et les autres acteurs de la filière sont également mobilisés.

Mais en dépit des énergies dépensées et de la bonne volonté de tous, trois obstacles se dressent devant nous :

- La crise économique, qui pèse considérablement sur les choix individuels et collectifs des différents acteurs de la filière ainsi que sur les choix publics;
- L'exposition permanente de l'Europe à une multitude de risques, exogènes et endogènes, difficiles à maîtriser ;
- L'évolution des attentes sociétales qui vise un progrès éthique louable mais souvent en décalage avec les besoins matériels de la société et les contraintes économiques.

Collectivement, le devoir de l'ensemble des partenaires de la filière de la Santé Animale est donc de veiller à ce que les dispositions qui seront adoptées répondent le mieux possible aux objectifs de sécurité de la Santé Publique tout en protégeant les capacités de production de l'élevage européen et en surmontant ces obstacles.

Modestement, à leur niveau, la FESASS et ses organisations membres prennent part à ce travail. Elles sont conscientes qu'il s'agit de préparer l'avenir. Elles savent que l'Élevage européen n'a pas le choix et va devoir s'adapter pour relever ces différents enjeux et faire face aux nouvelles menaces. Mais elles mesurent aussi combien les moyens des éleveurs sont limités et combien l'exercice va être difficile.

Pour la FESASS, trois priorités essentielles se dessinent donc pour les prochaines années. Tout d'abord, il s'agira de contribuer efficacement à l'élaboration des nouveaux cadres juridiques et financiers européens, en veillant à ce qu'ils soient opérationnels et équitables.

Parallèlement, il sera nécessaire de travailler avec les organisations membres à la conception et au développement d'outils et de services afin d'assurer le succès de cette nouvelle stratégie sur le terrain. Enfin, il s'agira de conduire la réflexion interne sur les nécessaires évolutions de nos organisations techniques pour continuer à répondre efficacement aux besoins des éleveurs et construire un partenariat solide avec les autres acteurs de la santé animale.

\*

\* \*

## **Situation sanitaire européenne et internationale**

**N**i l'Europe ni le Monde n'ont connu de crise sanitaire majeure en maladie animale en 2009. Cependant, les éleveurs et les Services Vétérinaires ont dû continuer à se battre contre des maladies posant problème depuis plusieurs années telles que la Fièvre Catarrhale (FCO), la Grippe Aviaire Hautement Pathogène ou encore la Fièvre Q (aux Pays-Bas). Les menaces de nouvelles contaminations demeurent fortes qu'il s'agisse de maladies émergentes telles que la grippe pandémique A/H1N1 ou ré-émergentes telles que la Peste Porcine Africaine.

### **Fièvre Catarrhale :**

Les progrès considérables permettent de retrouver l'espoir mais les menaces persistent

En reconduisant son soutien aux plans de vaccination massive dans les États membres frappés par les sérotypes 1 et 8 de FCO, l'Union européenne a réussi à réduire considérablement l'impact de cette maladie. Le nombre de foyers déclarés a ainsi été ramené de 42 000 en 2008 à 1076 en 2009 pour l'ensemble des pays touchés. L'immunité naturelle a probablement elle aussi contribué aux progrès enregistrés contre la FCO, mais il est clair que cette nouvelle campagne de vaccination a permis d'obtenir une couverture suffisante des populations sensibles naïves pour enrayer la progression de cette épizootie.

Toutefois, la FESASS déplore que la possibilité d'une vaccination par l'éleveur n'ait pas été étudiée. Formulé lors de la conférence de janvier 2008 et renouvelé dans notre rapport d'activités et d'orientations 2009, ce vœu s'appuie sur la compétence des éleveurs et leur

accompagnement par leur vétérinaire praticien. Une telle approche ne doit être envisagée que dans la mesure où elle serait conforme au droit national et qu'elle ne concernerait pas les animaux échangés entre Etats membres ou exportés vers les pays tiers. Mais si elle était suivie dans le futur, elle permettrait de réduire significativement le coût de telles campagnes et donc de réaliser une économie salubre dans un contexte de crise et de concurrence accrue. Elle permettrait aussi d'atteindre plus rapidement des taux de couverture vaccinale plus élevés. La FESASS réitère donc sa demande et souhaite qu'une réflexion sur cette question puisse être conduite en partenariat avec les vétérinaires praticiens dans les Etats membres concernés. Il s'agit d'être pragmatique en reconnaissant les compétences des éleveurs d'aujourd'hui mais en fixant un cadre précis.

D'une façon plus générale, tout au long de 2009, la FESASS a poursuivi son investissement sur la FCO et sa gestion au niveau communautaire. Elle a participé aux réunions de travail organisées par les services de la Commission et soutenu les initiatives des organisations membres en matière de réflexion prospective. En effet, cette maladie semble être installée durablement sur une partie importante de l'Union. De surcroît, d'après les scientifiques, la menace d'introduction d'autres sérotypes n'est pas négligeable. Il nous faut donc apprendre à vivre avec cette menace et adapter la stratégie de lutte à la lumière de l'expérience vécue et des risques potentiels. L'objectif est d'éviter d'être confrontés aux mêmes difficultés, notamment en matière de circulation et d'échanges d'animaux vivants.

C'est dans cet esprit que la DG SANCO a présenté, lors du Comité Consultatif du 8 février 2010, ses réflexions sur les évolutions envisageables en matière de réglementation contre cette maladie.

Une refonte du cadre réglementaire s'impose afin de prendre en compte l'installation durable de la maladie et les risques d'introduction de nouveaux sérotypes.

La FESASS a accueilli avec grand intérêt ce travail et prépare une position soutenant l'initiative de la Commission, et qui devrait être finalisée en septembre prochain. Ce projet soulignera notamment que la refonte en un seul texte de la Directive 2000/75 et du Règlement 1266/2007 devrait permettre de simplifier le cadre réglementaire et éviter les malentendus. De même, il approuvera le principe de libre circulation des animaux vaccinés ou immunisés naturellement. Il demandera qu'en cas d'absence de vaccin contre un autre sérotype, des mesures transitoires soient prévues afin de permettre, dans le respect du Code de l'OIE, de maintenir les échanges d'animaux sains sur la base de tests. Enfin dans ce document, la FESASS proposera l'adoption de dérogations spécifiques pour les centres d'insémination, prenant en compte leur haut niveau de biosécurité.

La FESASS estime que l'adoption d'un nouveau texte réglementaire refondant le dispositif de lutte contre la FCO devrait s'inscrire dans le cadre plus général de la future Loi de Santé Animale (LSA). Il s'agit en effet de garantir la cohérence de l'ensemble du futur dispositif réglementaire pour la santé animale. Ce choix impliquera de devoir continuer à gérer cette maladie avec le dispositif existant pendant encore au moins deux ans. Il conviendra donc de poursuivre l'adaptation pragmatique des textes en vigueur pendant cette période en fonction de l'évolution de la situation épidémiologique et de nos connaissances sur cette maladie.

Pour la nouvelle campagne, compte tenu des progrès enregistrés et du niveau de couverture immunitaire des populations sensibles, la priorité devra porter sur les animaux jeunes n'ayant pas été confrontés au virus ou vaccinés.

Enfin, il est essentiel de maintenir l'effort en matière de recherche tant sur la maladie que sur les outils de lutte. L'existence d'un grand nombre de sérotypes implique que les laboratoires soient incités et soutenus dans la recherche sur les vaccins multivalents.

### **La grippe aviaire :**

Poursuivre la surveillance dans tous les États membres, renforcer les capacités vaccinales de l'Union et sa coopération avec les pays tiers voisins.

Seules l'Espagne et l'Allemagne ont déclaré chacune un cas de grippe aviaire hautement pathogène en 2009. Cette situation de l'Europe est rassurante. Mais cette maladie étant notamment présente de façon enzootique en Égypte, elle constitue toujours une menace pour l'Europe. 73 personnes ont officiellement été atteintes par cette maladie dans le Monde en 2009 et 32 en sont décédées. L'OIE demande donc que la vigilance soit maintenue. Pour la FESASS, il est impératif que la Commission s'assure de la capacité de réaction rapide dans toute l'Union et de la sensibilisation des détenteurs de volailles non professionnels qui sont nombreux en Europe.

### **Grippe A/H1N1 :**

Un bon exemple de gestion raisonnable du volet santé animale

L'apparition de la Grippe pandémique A/H1N1 en mai 2009 a conduit à la déclaration de quelques foyers dans l'Union en élevage porcin (Allemagne, Danemark, Finlande, Irlande, Italie et au Royaume Uni) et en élevage de dindes (France). Une vigilance très forte a été mise en place et, grâce aux mesures rigoureuses adoptées par les États membres pour la gestion des foyers, la maladie ne s'est pas développée à grande échelle. Bien qu'elle ne soit pas réglementée au niveau européen, la Commission a décidé, du fait de la nature zoonotique de cette maladie, d'adopter des lignes directrices à suivre en cas d'apparition de foyers. A la demande de la FESASS, soutenue par les autres parties prenantes, la Commission a conduit sa réflexion en concertation avec le secteur. Les dispositions proposées sont

proportionnées au risque et flexibles afin de prendre en compte toute modification de la situation épidémiologique.

### **Fièvre Aphteuse :**

Mobilisation nécessaire pour aider les pays tiers voisins dans leur lutte et vigilance renforcée à l'intérieur de l'Union

La bonne situation de l'élevage de l'Union face à la Fièvre Aphteuse a été confirmée en 2009. La politique offensive contre cette maladie conduite dans les pays tiers voisins, notamment en Turquie, avec le soutien de la Commission européenne porte donc ses fruits. Mais il faut garantir la pérennité de ces succès. Le GD-TADs pour l'Europe (Global Framework for the Progressive Control of Transboundary Animal Diseases) et la Commission européenne pour le contrôle de la Fièvre Aphteuse (EUFMD) travaillent à cet objectif.

Pour conforter ces résultats, la FESASS propose aussi que ces actions de lutte soient accompagnées de mesures incitant à la création d'organisations collectives rassemblant les éleveurs autour du sanitaire. Il s'agit de développer une véritable culture de la lutte collective, où chaque éleveur a sa part de responsabilité. Les organisations membres de la FESASS sont prêtes à partager leur expérience dans ce domaine car il s'agit d'une mesure d'accompagnement déterminante pour garantir le succès de tels programmes de lutte. Des contacts seront pris en ce sens lors de la prochaine réunion de la Commission régionale pour l'Europe de l'OIE.

De plus, l'année dernière, notre Fédération a noué des contacts avec les responsables des services vétérinaires et des représentants des éleveurs de plusieurs pays du Bassin méditerranéen. Elle a pu constater à cette occasion l'intérêt des représentants de ces pays pour la démarche collective proposée par nos organisations membres. Nous allons donc poursuivre ce dialogue en 2010 et nous rapprocher des différentes organisations internationales concernées afin de bâtir un projet de coopération sur le thème du partenariat collectif entre l'éleveur, son vétérinaire et les services officiels. Ce sujet dépasse largement la seule problématique Fièvre Aphteuse car de nombreuses maladies, présentes de façon enzootique sur le territoire africain et au Proche Orient, constituent les principales menaces d'émergence pour l'élevage européen.

En ce qui concerne la sécurité interne de l'Union face à la Fièvre aphteuse, il faut insister sur le fait que les éleveurs et les vétérinaires doivent continuer à faire preuve de la plus grande vigilance. Du fait du très bon statut de l'Europe face à cette maladie, de nombreux éleveurs et vétérinaires n'ont jamais vu d'animaux en exprimant des signes cliniques. Il nous semble donc essentiel de veiller à ce qu'une

sensibilisation régulière soit faite auprès de ces deux acteurs. C'est dans ce but que nous solliciterons la Commission mais aussi la FVE dans les prochaines semaines. Il s'agit de développer de nouveaux outils permettant d'entretenir les connaissances mais aussi de stimuler l'attention permanente face à ce risque.

### **PPC et PPA :**

Sensibiliser les éleveurs aux risques de PPC liés à la présence de la maladie dans la faune sauvage et renforcer la vigilance face à la PPA.

La présence enzootique de la Peste Porcine Classique, essentiellement dans la faune sauvage (84 foyers déclarés par l'Allemagne, la Hongrie et la Bulgarie en 2009 ainsi qu'un foyer dans un élevage domestique en Lituanie), demeure préoccupante, même si le nombre de cas est en diminution sensible. Cette menace intérieure mobilise des moyens de surveillance de la part des services vétérinaires mais aussi des éleveurs dans les zones à risque. Cet effort, soutenu financièrement par l'Union européenne, est essentiel. La FESASS rappelle son attachement à ces programmes. Elle souhaite qu'un point soit fait au sein du Comité Consultatif de la Santé Animale sur les progrès enregistrés mais aussi sur les difficultés rencontrées dans la lutte contre la PPC, et sur les menaces relatives à la Peste Porcine Africaine (PPA)

En effet, la PPA poursuit son expansion en Géorgie, en Arménie et surtout en Russie avec une contamination préoccupante de la faune sauvage. Les services vétérinaires des États membres concernés ainsi que la Commission sont mobilisés face à cette menace. Le partenariat avec les autorités russes devrait être renforcé et la vigilance accrue. A cet égard, la FESASS adhère pleinement aux recommandations de l'OIE soulignant *« l'importance d'un contrôle efficace des déplacements dans les pays touchés pour éviter que la maladie ne continue de se propager. Il serait utile d'évaluer l'incidence de l'infection dans la population de sangliers des pays de la région en instaurant une surveillance active (mesure qui fait actuellement défaut dans la plupart de ces pays), afin de protéger les porcs domestiques qui appartiennent essentiellement à des élevages de type familial et sont importants pour la sécurité alimentaire de la population rurale »* dans le rapport sur la situation zoonitaire mondiale en 2009 (78ème session – mai 2010). Elle suivra avec la plus grande attention les travaux qui seront conduits à ce sujet lors de la réunion de la commission pour l'Europe de l'OIE en septembre prochain et soulèvera la question au sein du Comité consultatif de la Santé Animale du 18 juin.

### **ESST :**

Une nouvelle feuille de route pour prendre en compte les progrès réalisés et adapter les contrôles en conséquence

La lutte contre l'Encéphalopathie Spongiforme Bovine a remporté des victoires considérables mais au prix de sacrifices tout aussi importants. Le nombre de cas détectés (71 en 2009 contre 122 en

2008) permet d'espérer la disparition de cette maladie dans les prochaines années avec la mort des derniers les animaux qui auront été potentiellement exposés à l'agent pathogène. Mais parallèlement cette évolution appelle la refonte du dispositif de gestion et de surveillance de la maladie. Nous attendons avec le plus grand intérêt, l'adoption de la nouvelle feuille de route de la Commission contre les ESST. Lors des travaux préparatoires conduits par la DG SANCO, la FESASS a fait part de ses préoccupations et plus particulièrement de ses vœux pour le relèvement de l'âge minimum des tests et la réduction significative du nombre total de tests réalisés afin de tenir compte de la réduction du risque. Dès que la nouvelle feuille de route sera disponible, notre Fédération l'analysera et fera part de ses remarques. Dans ce cadre, elle étudiera plus particulièrement la question essentielle du devenir des farines. La FESASS participera activement à l'évolution du dispositif si les propositions de la Commission répondent aux attentes des éleveurs.

Les éleveurs ovins et caprins demeurent extrêmement préoccupés par les adaptations possibles de la réglementation de la Tremblante concernant en particulier sa forme atypique. La FESASS a fait part de son intérêt pour les mesures adoptées par la Commission qui garantissent un niveau de sécurité satisfaisant par rapport à la nature du risque. Elle soutient l'action de la Commission face aux mesures bien plus restrictives appliquées par la France au nom du principe de précaution. Il s'agit de dispositions particulièrement graves pour l'élevage et disproportionnées face au risque.

### **Tuberculose :**

Un audit de la situation plus que jamais nécessaire afin de pouvoir améliorer la lutte

La situation de la Tuberculose en Europe est de plus en plus préoccupante. Son éradication rencontre toujours des difficultés dans plusieurs États membres. De surcroît, elle est réapparue dans diverses zones de pays officiellement indemnes. La FESASS a souligné à plusieurs reprises que la situation de l'Union face à la Tuberculose (ainsi que la Brucellose) réclame une mobilisation forte afin d'en finir avec ces maladies. L'engagement des services de la Commission et des États membres a permis l'obtention de progrès notoires mais il faut désormais que l'Union se dote d'un plan européen ambitieux visant l'éradication rapide de ces maladies.

Pour cela, la FESASS renouvelle sa demande d'un audit détaillé portant sur :

- la situation de l'Union,
- les programmes de lutte et de surveillance,
- le rôle de la faune sauvage,
- les outils utilisés.



Comme nous l'indiquions en 2009, les résultats obtenus permettraient de clarifier les points à renforcer et de déterminer un calendrier prévisionnel fixant dans le temps, les grandes étapes stratégiques pour atteindre l'éradication.

### **Fièvre Q :**

Une situation préoccupante mais de nature exceptionnelle. Il faudra mobiliser les éleveurs pour essayer de maîtriser l'expression clinique de la maladie.

En 2009, la Fièvre Q est devenue un sujet de préoccupation aigüe aux Pays Bas et, par extension, au niveau communautaire. La Commission a donc demandé un avis scientifique à l'EFSA afin de déterminer si elle devrait prendre des dispositions au niveau de l'Union. La FESASS a suivi de près l'évolution de la situation sur le terrain. Elle a participé à la Conférence de Breda organisée par les autorités néerlandaises et diffusé à cette occasion la position annexée au présent rapport. Celle-ci a été élaborée dans l'attente de l'avis scientifique et souligne la situation très particulière de la zone concernée aux Pays Bas. Elle insiste sur la nécessité d'engager les éleveurs européens dans une politique volontaire de maîtrise de l'expression clinique de la maladie. En 2010, suite à l'adoption de l'avis de l'EFSA et à la lumière de la réaction des services de la Commission, la FESASS devra évaluer l'intérêt de s'investir dans la rédaction de propositions plus concrètes.

### **Paratuberculose :**

La réalisation d'une journée technique a permis d'identifier les besoins des éleveurs

Enfin, à une échelle plus modeste, mais dans le souci de répondre aux préoccupations des éleveurs, notre Fédération a organisé au mois d'octobre 2009 sa première journée technique, consacrée à la Paratuberculose bovine. Cette manifestation a rassemblé plus de 80 personnes issues des organisations membres, du milieu scientifique, des parties prenantes et des pouvoirs publics intéressés. Elle a permis de souligner l'importance de la maladie dans les élevages atteints et l'impossibilité d'atteindre à moyen terme son éradication. Elle a également identifié les besoins des éleveurs. Un effort particulier doit porter sur les garanties aux échanges afin d'éviter la progression de la maladie. Il conviendra de recourir aux méthodes permettant d'accroître la sensibilité du diagnostic et d'inciter à la recherche sur les tests. Parallèlement, des discussions seront engagées avec IFAH Europe quant à la mise à disposition d'un vaccin contre la Paratuberculose pour les bovins sur le marché européen.

Enfin cette réunion a permis de démontrer qu'en dépit de sa structure administrative souple, la FESASS est en mesure de réaliser de telles opérations grâce à la mobilisation de son réseau. Il faut souligner les rôles actifs de la DGZ et de l'ADT qui ont contribué à son succès.

Les autres maladies, qu'elles soient réglementées ou pas, constituent également des sujets de préoccupation sur lesquels notre Fédération intervient en temps que de besoin. Par exemple, la problématique des

salmonelles avec l'évolution de la réglementation couvrant ce domaine implique un investissement de la FESASS. C'est pourquoi nous avons participé à la Conférence sur cette question organisée par la Commission. En 2010, ce sujet fera l'objet, si nécessaire, d'un travail supplémentaire.

## **Nouvelle stratégie de Santé Animale et Plan d'action de la Commission**

La mise en place progressive de la nouvelle stratégie de Santé Animale a débuté en 2008, avec l'organisation de « la semaine vétérinaire », première action de communication de grande ampleur. En 2009, la DG SANCO a accéléré le rythme : c'est en tout plus de 30 actions qui doivent être menées d'ici à 2013. Pour réussir à tenir ce calendrier serré, la Commission conduit, en parallèle du travail de ses services et de cabinets privés, une consultation quasi continue des parties prenantes et même des citoyens. C'est ainsi que pour plusieurs volets du plan d'action, la Commission s'appuie sur des Comités directeurs (Steering groups) rassemblant les parties prenantes intéressées, des Chefs de Services Vétérinaires (CVO), des scientifiques, des représentants d'institutions internationales et des fonctionnaires européens. C'est entre autres le cas pour le projet de Loi de Santé Animale et le projet d'outil sur la Catégorisation des maladies et des risques. La FESASS est associée à la plupart de ces groupes et a donc été très mobilisée tout au long de l'année.

**Loi de Santé Animale :**  
Un projet essentiel pour l'avenir qui doit permettre une meilleure adhésion des acteurs.

Le futur projet de Loi de Santé Animale (LSA) a fait l'objet de 4 réunions du groupe directeur, organisées par la DG SANCO au premier semestre 2009, au cours desquelles la FESASS a été très active.

La FESASS est mobilisé sur ce projet. Elle a adressé une position sur l'approche générale en juillet 2009 et répondu au questionnaire en décembre.

En parallèle, le groupe de travail mis en place par notre Fédération s'est réuni et a élaboré une position présentant nos attentes et nos réactions par rapport aux interrogations de la Commission sur la LSA. Ce document, complété par les éléments recueillis lors de la table ronde organisée dans le cadre de l'assemblée générale précédente, a ensuite été adressé officiellement à la Commission début juillet. Il insistait notamment sur :

- la nécessité d'opter pour un seul règlement, qui constituerait un véritable « code de la Santé Animale »,
- l'intégration d'un volet portant sur le financement,

– l'importance de reconnaître l'intérêt et le rôle des organisations professionnelles collectives œuvrant pour la Santé Animale.

Au second semestre, la Commission a lancé une consultation très large sur le projet de LSA par le biais d'un questionnaire détaillé. Après consultation de ses organisations membres, la FESASS a été en mesure de formuler une réponse complète et argumentée.

Pour les éleveurs, ainsi que pour l'ensemble des autres partenaires de la Santé Animale, ce projet de Loi va constituer la pierre angulaire sur laquelle tout le nouveau dispositif va s'appuyer. Il est donc vital qu'il réponde non seulement aux objectifs attendus de renforcement de l'efficacité et de simplification du droit communautaire mais qu'il précise aussi les moyens à mobiliser dans les États membres pour assurer son application homogène.

La Commission devrait adopter son projet fin 2010, voire début 2011. D'ici là, et afin de nourrir la réflexion et la phase de rédaction, notre Fédération souhaite apporter des contributions supplémentaires en ce qui concerne les deux sujets suivants :

Notre Fédération souhaite fournir des contributions supplémentaires en matière de responsabilité et de surveillance

- la responsabilité des différents intervenants,
- la surveillance des maladies.

Il s'agit de deux volets essentiels du projet. Les Chefs des Services Vétérinaires ont d'ailleurs adopté, à l'initiative de la Présidence Espagnole, une position soulignant l'intérêt de la surveillance et la nécessité d'en préciser les objectifs, le champ et la forme.

En ce qui concerne l'opportunité de définir les responsabilités, la FESASS souhaite que ce projet aboutisse à une répartition équitable et justifiée de celles-ci sans désengagement des pouvoirs publics. Cet exercice doit avant tout viser la mobilisation de chaque partie concernée tant dans son domaine d'activité qu'au niveau collectif.

Dans le domaine de la surveillance, il conviendrait d'avoir un débat avec l'ensemble des acteurs de la filière de Santé Animale sur les besoins et les moyens en matière d'épidémiologie et d'épidémiologie. C'est pourquoi nous souhaitons organiser une conférence sur ces questions au cours du second semestre et si possible dans le cadre de la Présidence Belge.

Pour conclure cette partie consacrée au projet de LSA, nous souhaitons renouveler notre demande à la Commission de définir plus précisément le champ législatif et réglementaire du futur texte. Il s'agit de savoir quels règlements et directives actuellement en vigueur seront, en tout ou partie refondus, dans la LSA.

L'établissement d'une liste permettrait aux parties prenantes de mieux anticiper quant aux domaines concernés.

### **Catégorisation :**

La conception d'un outil permettant de procéder à la catégorisation des maladies constitue un objectif intéressant. Mais il devra être suffisamment souple pour tenir compte des contraintes locales

La DG SANCO, en partenariat avec l'OIE, a également travaillé sur le projet de catégorisation des maladies et des risques. Il s'agit de concevoir un système qui permette de définir les maladies et risques prioritaires sur lesquels l'Union et/ou les États membres doivent concentrer leurs efforts. Deux réunions du groupe directeur ont eu lieu, et ont permis d'apprécier l'intérêt des études sur lesquelles pourrait s'appuyer le futur dispositif communautaire : DISCONTTOOLS, menée par IFAH Europe, et l'étude conduite par le Cabinet PHYLUM pour l'OIE. L'outil d'aide à la décision élaboré dans le cadre de l'étude de l'OIE semble le mieux adapté. Cependant, il faudra le compléter car il n'est pas en mesure de fonctionner, tel qu'il est conçu actuellement, pour une communauté d'États.

Pour notre organisation, ce travail est essentiel. Il permettra de justifier pleinement les investissements publics dans la lutte et la prévention de certaines maladies. Mais il représente le danger de limiter considérablement le champ de l'intervention publique en fonction des critères qui seront retenus. C'est pourquoi nous sommes et resterons extrêmement vigilants sur ce dossier. La FESASS a pris connaissance des deux études et prépare une position qui sera annexée au présent rapport.

### **Biosécurité :**

Valoriser l'existant et construire des propositions concrètes en partenariat avec les autres acteurs

En 2009, le groupe des Chefs de Services Vétérinaires (CVO) a travaillé sur la biosécurité en élevage, qui constitue l'un des outils déterminants de l'efficacité de la politique de prévention. La FESASS a répondu au questionnaire élaboré par la Présidence Suédoise dans la perspective du séminaire du groupe des CVO sur ce sujet. Elle a également transmis une copie de sa réponse au COPA qui représentait les organisations agricoles à cette occasion.

La FESASS considère que la biosécurité est déjà largement mise en œuvre par les éleveurs dans leurs élevages et ces démarches sont en général intégrées à des programmes collectifs. Il convient donc de ne pas alourdir inutilement le dispositif mais au contraire de valoriser l'existant et, si besoin, de le compléter ou de le réorienter sur des points prioritaires. C'est pourquoi la FESASS souhaite qu'une réflexion commune soit conduite avec les parties prenantes concernées (COPA-COGECA, FESASS, UECEV et FVE) afin de préciser les objectifs de telles démarches et les moyens nécessaires à leur adaptation pour répondre aux attentes des pouvoirs publics.

**Financement :**

Une question délicate qui nécessite la plus grande transparence. La FESASS rappelle la nécessité de conserver le Fonds Vétérinaire.

La question essentielle et si sensible du financement, volet parmi les plus importants du plan d'action, est traitée différemment par la Commission. Elle n'a en effet pas mis en place pour le moment de groupe directeur et fait actuellement procéder à une évaluation, sous traitée à un cabinet d'étude, de la faisabilité de systèmes de répartition des coûts et des responsabilités. Pour les éleveurs cette approche est inquiétante car elle fait craindre un désengagement des pouvoirs publics sur le financement. Même si nous sommes certains que la DG SANCO est consciente de l'importance d'une indemnisation rapide et juste en cas d'épizootie, nous craignons que les pressions liées à l'étroitesse des marges budgétaires ne conduisent à vouloir transférer une partie supplémentaire de la charge de politique de santé animale sur les éleveurs. La FESASS tient à préciser qu'une telle approche serait inacceptable. En effet, dans tous les États membres, les éleveurs assument déjà la majeure partie des coûts de prévention dans leurs élevages ainsi qu'au travers des programmes collectifs conduits par leurs organisations de santé animale. De plus, comme le souligne l'OIE, la Santé Animale est un bien public mais un bien public très vulnérable. Cela implique qu'elle nécessite un investissement public fort pour être préservée et renforcée. Enfin, dans le contexte de crise économique et de renforcement de la concurrence internationale, les éleveurs ne sauraient en aucun cas financer des charges nouvelles.

La FESASS organisera un séminaire à l'automne sur le financement

Il n'est cependant pas inutile de mener une réflexion sur les moyens d'améliorer et de compléter le dispositif actuel de financement de la Politique de Santé Animale et sur les outils plus ciblés de solidarités entre et en faveur des éleveurs. C'est pourquoi notre Fédération va organiser au cours de l'automne prochain un séminaire sur ces questions. Il s'agit de faire le point sur l'existant, de recenser les besoins et de préparer des propositions.

**Plans d'urgence:**

La FESASS demande que les plans d'urgence associent, autant que de besoin, les organisations collectives

Les autres actions prévues par la Commission sont également en cours de développement. Parmi celles-ci, la FESASS a participé à des réunions de travail sur les plans d'urgence, les banques de vaccins et l'identification électronique des bovins. Elle a réaffirmé à ces occasions l'importance de bien anticiper les crises, de préparer les éleveurs aux mesures de gestion et de s'appuyer sur leurs organisations collectives. Elle a aussi insisté sur l'utilité des banques de vaccins et la nécessité d'encourager la recherche sur les vaccins multivalents contre la FCO.

En matière d'identification, la FESASS souhaite que le projet de LSA fixe les grands principes à respecter afin de garantir une traçabilité sans faille au sein de toute l'Union ainsi que pour les importations. A cet égard, une attention particulière devrait être accordée aux secteurs et espèces pas ou insuffisamment réglementées afin d'assurer l'encadrement de l'ensemble des activités professionnelles et non-professionnelles. A titre d'exemple, la FESASS se fera en 2010 le relais auprès de la DG SANCO des attentes, dans ce domaine, des éleveurs européens de petits camélidés. Elle attirera de nouveau l'attention des autorités sur la problématique d'enregistrement et de suivi des détenteurs d'animaux non professionnels.

Enfin, la FESASS s'est peu investie sur la Semaine Vétérinaire en 2009. Il est vrai qu'elle n'avait pas été sollicitée par les organisateurs. Elle a cependant participé à cet événement avec intérêt et profité de l'opportunité offerte d'avoir un stand en marge de la Conférence pour diffuser son Rapport d'activité 2008 et d'orientation 2009 ainsi que sa position sur le projet de LSA. En revanche, elle a été plus active pour la préparation de la Semaine 2010. Elle a aussi profité de cette occasion pour développer différents outils de communication permettant d'être plus visible et de promouvoir l'action de ses membres.

## **Le Partenariat avec les autres acteurs**

Fidèle à la philosophie de partenariat qui anime ses organisations membres et qui s'est établi entre les différents acteurs du Comité Consultatif de la Santé Animale, la FESASS a poursuivi ses échanges et le suivi des activités des autres organisations intervenant en Santé Animale.

Elle a tout d'abord été active auprès de l'OIE. Elle a ainsi participé à la 77ème session de l'OIE et notamment assisté dans ce cadre à la réunion de la commission régionale pour l'Europe. A cette occasion, la FESASS a pu recueillir de nombreuses informations sur la situation de la Santé Animale dans le Monde. Elle a pu également nouer ou renforcer ses contacts avec de nombreux responsables des services vétérinaires et promouvoir le travail de ses membres. La FESASS et l'OIE ont aussi procédé à un échange de lettres sur les partenariats possibles, en particulier en matière de formation dans le

cadre du soutien de cette Institution aux services vétérinaires nationaux.

### **Bien-être Animal :**

Un élément de partenariat possible dans le contexte de la nouvelle feuille de route de la Commission entre les différents acteurs

Notre Fédération suit également l'action de l'OIE en matière de bien-être animal. Il est effectivement essentiel de soutenir le développement au niveau international de normes raisonnables dans ce domaine. Pour la FESASS, cette démarche présente le double intérêt de répondre au problème éthique du bien-être et de lutter contre les distorsions de concurrence, même si nous avons conscience qu'elle se heurte ensuite aux possibilités des pays tiers pour s'assurer que ces normes sont bien respectées sur le terrain.

Avec le même souci de progresser en matière de bien-être, la FESASS a rencontré l'EUROGROUP pour les animaux. Des points de convergences intéressants se sont très vite dégagés quant aux liens étroits entre les actions menées en matière de santé et de bien-être. Il conviendra d'approfondir cet échange en 2010 afin d'étudier s'il pourrait déboucher sur des recommandations communes utiles aux éleveurs.

Et nécessité de poursuivre le bon partenariat entre les différentes parties prenantes afin de construire ensemble l'Europe de la Santé Animale

La FESASS a rencontré la Directrice Générale de l'EFSA en 2009 pour faire le point sur les relations entre les deux organisations. Il a été convenu d'établir des échanges plus fréquents pour permettre une meilleure circulation de l'information ainsi que l'apport de contributions. De plus, la FESASS a été reconduite en 2009 en tant que membre observateur au sein de la plateforme consultative de l'EFSA.

La FESASS a également poursuivi ses échanges avec le COPA-COGECA. Comme la rencontre avec le Président LEMETAYER l'avait souligné, il est vital que les travaux des deux organisations soient conduits en concertation. A chaque fois que nécessaire, des contacts ou des rencontres ont eu lieu afin de veiller à la bonne cohérence des actions ou réactions de nos organisations. De plus, l'ADT renforce quasiment au quotidien la qualité de ces relations de par son engagement dans les deux structures.

Enfin, il est essentiel de souligner la qualité du travail réalisé au sein de l'EPRUMA. La traduction en plusieurs langues de la plaquette sur le bon usage des antibiotiques va permettre une meilleure promotion de ces recommandations dans les États membres et de stimuler les partenariats sur ce thème entre les parties concernées au sein des États membres.

## Vie de la Fédération

**Une Fédération qui progresse :**  
De nouveaux membres, un nouveau  
Président, une équipe motivée et des  
méthodes de travail pragmatiques pour  
préparer l'avenir

Comme nous l'espérons, l'intégration de l'Union des ADS de l'Alentejo a été très fructueuse. Elle a permis de mieux connaître les préoccupations des éleveurs portugais et de les prendre en compte dans les travaux de notre organisation. 2010 va voir également l'adhésion de l'UCADESA, seconde organisation portugaise, qui devait au préalable s'entendre avec l'Union des ADS de l'Alentejo sur les modalités de leur représentation et participation commune au sein de la FESASS. Elles vont signer un accord de partenariat ce qui permettra de fait cette seconde adhésion.

Cette approche entre les organisations portugaises ainsi que l'excellente entente entre les deux organisations belges membres de la FESASS témoignent de l'intérêt d'une modification des statuts afin de permettre l'adhésion de plusieurs membres par pays. Celle-ci devra être opérée rapidement du fait de la perspective de l'adhésion d'une seconde organisation espagnole. D'autres points nécessitent une modification des statuts comme par exemple l'existence de collèges différents. Cela implique donc un travail de relecture en profondeur de ce document ainsi que du règlement intérieur. Un groupe de travail conduira cet exercice au second semestre 2010.

2009 aura vu aussi le départ du Président B. TERRAND et l'élection du Président D. DELMOTTE. Ce passage de témoin atteste du bon fonctionnement de la FESASS. Le rôle et l'action de B. TERRAND, soutenus par les organisations membres et le Conseil d'administration, doivent être soulignés. Grâce à son engagement et à son expérience, il a su permettre à notre Fédération de prendre son envol, d'être reconnue et d'atteindre une certaine vitesse de croisière. D. DELMOTTE a maintenant la charge de conforter l'acquis et de poursuivre le développement. Cette tâche est d'autant plus importante que la FESASS doit intensifier son action auprès des Institutions mais aussi œuvrer à la préparation de ses membres pour relever les nouveaux défis dans le domaine de la Santé Animale. La nomination du nouveau Président s'est accompagnée de l'élection de G. LAVOLLEE comme Secrétaire Général.

Dans le cadre de son fonctionnement interne, notre Fédération s'est appuyée, d'une part sur la réunion de groupes de travail et d'autre part, sur la désignation d'administrateurs pour des actions ponctuelles ou de longue durée. C'est ainsi que des administrateurs ont été désignés pour représenter la FESASS au sein des différents steering



groupes de la Commission, au sein de DISCONTTOOLS ou encore pour des conférences comme celle organisée à Porto sur l'IBR. Par ailleurs, les consultations des organisations membres ont été intensifiées par le biais des échanges Internet. Grâce à ce dispositif, la FESASS a été en mesure de répondre à toutes les sollicitations qui lui ont été adressées.

Le Président de la FESASS a également participé aux assemblées générales de GDS France, de l'ARSIA et de l'ADT. Accompagné du Trésorier, il a rencontré les responsables de CONVIS afin de faire le point sur les attentes de cette organisation par rapport à notre Fédération. Il conviendra qu'en 2010 la FESASS poursuive ces contacts avec ses membres afin de préciser les préoccupations, les objectifs et priorités de chacun. Dans ce cadre, une attention particulière sera accordée à l'Espagne, afin de soutenir la jeune Fédération nationale des ADS.

Il faut maintenant que la FESASS réfléchisse à son développement. Celui-ci est essentiel pour permettre à la fois une meilleure représentativité et une meilleure mutualisation des moyens et des charges. Plusieurs pistes peuvent être suivies sans que notre Fédération risque de perdre son âme. Il s'agit avant tout d'une extension géographique à de nouvelles organisations sœurs. D'autres organisations pourraient être également associées sur des dossiers particuliers. Le groupe chargé de travailler à la relecture des statuts pourrait se voir confier cette réflexion en amont des décisions du Conseil d'administration.

Enfin pour des raisons pratiques et de cohérence avec la décision de confier la comptabilité de la FESASS à l'ARSIA, le siège de notre Fédération a été transféré à Ciney. De même, les modifications de statuts et de composition du Conseil d'administration ont été publiées au Moniteur Belge.

\*  
\* \*

**L**a période des trois prochaines années qui s'ouvre devant nous va être particulièrement dense. La préparation, l'adoption et l'application de la future Loi de Santé Animale ainsi que de ses mesures d'accompagnement constitueront autant d'étapes où la FESASS et ses organisations membres devront être présentes et engagées.

Un travail important d'anticipation et d'adaptation s'impose y compris dans nos structures. La FESASS doit se doter des moyens suffisants et se concentrer sur l'essentiel afin d'être en mesure d'assurer ce travail prospectif. En reprenant la métaphore routière qui concluait le rapport 2009. Notre mission est de baliser la route, pour que les éleveurs puissent voir loin devant eux, soient en mesure de se préparer et conservent l'espoir.

*“Look before or you will find yourself behind”  
Benjamin FRANKLIN*



## Fédération Européenne pour la Santé Animale et la Sécurité Sanitaire

### Fièvre Q : maîtriser les risques et améliorer les outils

Bruxelles, le 24 février 2010

Suite à l'épidémie humaine de Fièvre Q sans précédent qui s'est développée aux Pays-Bas depuis trois ans, les services de la Commission ont saisi l'EFSA pour avis afin de déterminer quelles mesures s'imposent au niveau de l'Union. Un dispositif exceptionnel a été adopté par les services vétérinaires néerlandais et les éleveurs caprins de ce pays voient leurs troupeaux décimés par des mesures d'abattage à la pertinence discutable. Dans ce contexte la FESASS, soucieuse de garantir la sécurité tant en matière de Santé publique que de Santé animale, souhaite insister sur les éléments suivants :

- Cette maladie est connue depuis 80 ans et son agent pathogène, *Coxiella burnetii*, est répandu dans le monde entier à l'exception, semble-t-il, de la Nouvelle-Zélande. Il n'a cependant jamais causé de tels niveaux de contamination chez l'homme ce qui laisse à penser que la situation aux Pays-Bas est liée à un contexte épidémiologique particulier.
- La répartition large et la résistance de cette bactérie dans l'environnement constituent des obstacles majeurs à l'éradication de la Fièvre Q.
- La contamination humaine est due à l'inhalation de la bactérie et celle-ci est principalement excrétée lors des avortements chez les animaux malades.
- Précédemment, lors de cas groupés humains, les investigations et les mesures de maîtrise mises en œuvre dans les élevages infectés ont permis de maîtriser les contaminations humaines.

C'est pourquoi notre organisation considère qu'au niveau communautaire et à la lumière des connaissances scientifiques actuelles, seule une démarche adaptée et proportionnée est envisageable. Elle devrait s'articuler autour de six priorités :

- Accroissement de la sensibilisation et de l'information des éleveurs et des vétérinaires européens par rapport à cette maladie,
- Surveillance accrue de la maladie avec la mise en place de programmes volontaires basés sur un diagnostic différentiel des avortements incluant la recherche de la fièvre Q lorsqu'un élevage connaît plusieurs avortements (nombre à déterminer en fonction de la taille et des caractéristiques de l'élevage),
- Mise en œuvre de protocoles de maîtrise de l'expression clinique de la maladie en s'appuyant notamment sur la vaccination afin d'éviter, le plus possible, le recours aux abattages,
- Développement des échanges au sein de l'Union sur les actions de surveillance et de maîtrise de la maladie,

- Développement et coordination de la recherche sur la Fièvre Q notamment en ce qui concerne la maladie elle-même, les outils de diagnostic, son épidémiologie et l'efficacité des moyens de maîtrise,
- Soutien financier communautaire des actions collectives de sensibilisation, de lutte et de recherche.

Afin de mutualiser les connaissances et l'expérience acquises dans les États membres et sur le terrain ainsi que pour soutenir et coordonner la mise en œuvre de ces différents points, la FESASS propose que la Commission mette en place un groupe de travail réunissant les experts nationaux et les représentants des parties prenantes. L'analyse des études conduites dans différents États membres en particulier sur l'efficacité des vaccins contre la Fièvre Q, pourrait constituer une des priorités de travail de ce groupe. Il pourrait également assurer le suivi et la mise en commun sur l'avancée et les résultats des actions conduites sur le terrain.